# Edito

## Sommaire


Infos nationales et régionales p. 2

Actualités et vie de la FDCRML p. 3

Gestion habitat et faune sauvage p. 6

Gestion du gibier p. 7

Réglementation et sécurité p. 12

Coin du piégeur p. 14

Nature, éducation et environnement p. 15

Associations spécialisées p. 16

Activités canines p. 17

Vies des Associations p. 18



Le Chasseur du Rhône
et de la Métropole de Lyon
N°46 - Septembre 2023

**Directeur de la publication :** Alain Berlioz-Curlet
**Rédaction et administration :**
**Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon**
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
**Tél. 04 78 47 13 33**
*contact@fdc69.com* - *www.fdc69.com*

Photo couverture : GEST
Création et réalisation :
MUTLIS
89 av. de la Poterie - 69890 la Tour de Salvagny
Tél. 04 78 35 62 62 - *contact@multis.fr*

Ce journal a pu être imprimé avec le soutien financier des annonceurs et la participation de la Commission Communication fédérale.
La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

*Tirage : 9 300 ex. Imprimé sur papier recyclé.*

ISSN 2551-1203
ISSN 2551-4504



**La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes
**Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes accompagne les projets des Chasseurs.**

Chers amis chasseresses et chasseurs,

La nouvelle saison de chasse arrive à grands pas avec le jour de l'ouverture, moment très attendu pour les jeunes chasseurs et toujours exaltant pour les plus anciens. Même nos compagnons à quatre pattes le ressentent !

Ces complices qui nous procurent tant d'émotions et font partie intégrante de nos vies, vont enfin pouvoir exprimer leurs sens si savamment sélectionnés depuis des siècles de chasse.

Je tiens à rappeler avec insistance, comme tous les ans, que la sécurité des chasseurs, des non chasseurs et de nos compagnons doit être la priorité, soyons exemplaires dans ce domaine et dans nos comportements, il en va de la pérennité de la chasse.

Certains chasseurs, nombreux, ont déjà pu profiter de sorties estivales pour commencer leur saison. Effectivement, l'approche et l'affût se développent et permettent de profiter plus longtemps de notre passion.

Ces modes de chasse modernes sont une parfaite illustration de la diversité de la chasse française et avec elle celle du Rhône et de la Métropole de Lyon. Notre nouveau SDGC (schéma départemental de gestion cynégétique) fait la promotion, et nous donne un cadre pour les 6 années à venir.

Merci aux chasseurs, associations et partenaires qui ont permis l'élaboration de ce document.

Ce schéma rappelle bien que la chasse ne se résume pas à sa simple pratique. Il s'agit aussi d'un mode de vie, hérité de nos traditions, qui marque l'identité française. D'ailleurs, une messe de la St Hubert avec sonneurs et équipages, sera célébrée en ce sens le 3 novembre prochain au Couvent de la Tourette à Eveux. Nous vous y attendons nombreux !

La chasse est également un acteur du territoire, les actions d'aménagement de l'espace (haies, cultures à gibiers, entretien de parcelles et de chemin, prévention des dégâts de grand gibier….) réalisées tout au long de l'année en témoignent. Les chasseresses et les chasseurs sont aussi et avant tout des personnes qui vivent le territoire et qui s'y impliquent.

Je félicite toutes celles et ceux qui s'investissent dans la vie municipale de nos communes et qui assurent de ce fait une représentation de la chasse, si précieuse, dans ces institutions.

Comme souvent je tiens à rappeler que les notions d'authenticité, de partage et de convivialité sont des valeurs portées par la chasse qui peuvent être facilement transmises au travers de la venaison.
Pensez à faire profiter du fruit de votre chasse à votre entourage, proche ou plus éloigné, et également à des personnes plus nécessiteuses. Ce simple geste témoignera d'une attention particulière qui a elle seule résumera notre art de vivre ancestral.

Vive la chasse.

Alain BERLIOZ-CURLET,
Président de la FDCRML

# J'aime la nature propre : prenons déjà date les 15, 16 et 17 mars 2024

Plusieurs associations de chasse et de pêche du Rhône et de la Métropole participent déjà aux opérations «nettoyage de printemps».
Les chasseurs et les pêcheurs sont souvent les plus nombreux à participer dans nos villages.

Un grand mouvement national des chasseurs sera conduit à cet effet les **15, 16 et 17 mars 2024.**

**Organisons-nous dès cet automne.**
Dès ce début de saison, les chasseurs de chaque commune doivent inscrire cette opération dans les agendas.
Les associations de chasse peuvent dès à présent donner une de ces dates à leur municipalité afin de l'annoncer dans les gazettes municipales.

Les autres associations de la commune (pêche, foot, randonnée, fleurissement…) pourront aussi être invitées à y participer.
La FDCRML fournira gants, sacs et gilets pour les participants.

**On dénombre encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets aux portes de nos villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.**

J'aime la Nature Propre (JLNP) est une opération participative de **nettoyage de la nature** portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif a également vocation **à favoriser les échanges entre usagers de la nature,** au sein du monde rural, **pour mieux vivre la nature ensemble.**

# L'AG de la FRC accueillie à la Maison de la Chasse, de la Pêche et de la Nature.

Le Président BERLIOZ-CURLET a accueilli l'AG de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes le 20 mai. Présidée par Gérard AUBRET, cette réunion a été l'occasion de revenir sur les différents sujets qui ont rythmé la saison écoulée mais également les perspectives à venir.

Parmi les différents thèmes évoqués sont notamment ressortis : l'Ecocontribution, le Loup, les aides de la Région, les relations avec la Fédération Nationale et notamment ses pôles scientifiques…

Des travaux riches, variés et novateurs à l'image de la Chasse de la Région !

# Observatoire Européen Cynégétique et Scientifique Citoyen

**Chasseur, tu comptes !**

La Fédération Nationale des Chasseurs, l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique et l'Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles de la grive financent un programme sur l'observatoire des migrateurs.

Ce programme a la seule ambition de s'appuyer sur vous pour recueillir vos observations de terrain, les analyser, vous les restituer, les valoriser et les utiliser en cas de besoin comme argument de défense contre les multiples attaques dont fait l'objet la chasse.

Les résultats permettront de mieux suivre la migration et l'hivernage ainsi que la reproduction, en complément des recherches scientifiques menées avec des protocoles plus complexes.

Si vous souhaitez vous renseigner et/ou participer :

Observatoire Européen Cynegetique et Scientifique Citoyen

**observatoiremigrateurs.com**

Contact : observatoire.migrateurs@gmail.com

# Assemblée Générale 2023 de la FDCRML à St Didier sous Riverie

L'Assemblée Générale de la FDCRML s'est tenue le 22 avril dernier à St Didier sous Riverie sur la commune nouvelle de Chabanière qui regroupe les communes déléguées de St Didier sous Riverie, St Maurice sur Dargoire et St Sorlin.
Cette particularité du territoire a été soulignée par **Jean-Pierre CID, maire de Chabanière** dans son mot d'accueil.
Les trois Présidents d'associations de chasse ont également pu s'exprimer sur la chasse de la commune en témoignant dans une vidéo dédiée.

**Pierre MICHEL, Président de la chasse de St Didier sous Riverie** a complété le mot d'accueil du maire en précisant que l'association de chasse était fière d'accueillir de nombreux modes de chasse. Effectivement, elle compte dans ses effectifs des jeunes et des moins jeunes, des chasseurs à l'arc, au chien courant, au chient d'arrêt, de la vènerie sous terre…
Il souligne la chance d'avoir une agriculture variée garante des paysages et d'un territoire giboyeux. Les populations de lièvres et de lapins étant actuellement à des niveaux de populations importants.

Son discours teinté d'ouverture et de modernisme est illustré par une magnifique vidéo réalisée par des chasseurs de l'association pour une ouverture de la chasse au lièvre.

**Le Président Alain BERLIOZ-CURLET,** après avoir fait observer une minute de silence en mémoire de tous les chasseurs disparus depuis le dernier congrès, a ensuite pu conduire les travaux riches et denses.

Rythmée par les sonneurs de la Délégation Rhodanienne de la FITF, l'assemblée a permis d'adopter les résolutions statutaires et de réaliser des zooms techniques qui ont particulièrement été appréciés sur les enjeux sanitaires.

De nombreuses personnalités du Territoire étaient présentes et les discours prononcés ont largement mis en valeur la place de la chasse dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Un mâchon a enfin permis de tous se réunir dans un formidable moment de convivialité et d'échanges pilotés par l'association de chasse locale.

Interventions des personnalités :

**Stéphane PEILLET, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Rhône**
Il salut les travaux de cette assemblée et souligne que les nombreux sujets communs « agriculture » et « chasse » doivent souder les acteurs de terrain du territoire rural.

Il met en relief par plusieurs exemples avec quelle efficacité et pragmatisme des actions conjointes sont conduites sur tout le territoire (régulation des corvidés, veille sanitaire, CIPANAB, plantation de haies)…

Enfin les actions de régulation du grand gibier et des ESOD qui peuvent avoir des impacts considérables sur les productions agricoles sont essentielles pour la profession.

**M. Renaud PFEFFER, Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais, Vice-Président à la Région AURA en charge de la sécurité**
Le Président PFEFFER réitère tout son soutien aux activités rurales ancrées dans le territoire dont la chasse fait partie intégrante. Il insiste sur le besoin de proximité et d'étroites relations entre chasseurs et élus locaux. La COPAMO a œuvré également depuis longtemps avec efficacité et pragmatisme sur la plantation de haies. Elle a également aidé les associations locales de chasse à investir dans des pièges photos pour assurer une bonne surveillance du territoire et de la faune sauvage qui y évolue.

**Christian VIVIER-MERLE, Conseiller Départemental délégué à la Forêt représentant le Président GUILLOTEAU**
Christian VIVIER-MERLE rappelle l'attachement du département à la chasse. Il rappelle la convention annuelle signée entre la FDCRML et le Département, pour l'éducation à l'environnement, les actions sur les écosystèmes sur le territoire et la gestion des voiries (délaissés, risques de collisions…). Il réaffirme également la chasse dans les forêts Départementales par les associations communales locales qu'il a plaisir à rencontrer sur le terrain ou lors des différentes manifestations qu'elles organisent.
L'enjeux de cohabitation de la chasse avec les autres usagers de la nature est un sujet très présent sur lequel les chasseurs doivent être vigilants mais qui fonctionne bien sur le Département.

**Intervention de M. Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région AURA représentant le Président Laurent WAUQUIEZ**
Philippe MEUNIER souligne que seule la Région AURA possède un Vice-Président délégué à la Chasse et à la Pêche. Cette singularité traduit le soutien

de l'exécutif à la chasse qui se matérialise notamment par les précédentes CPO chasse ayant débloqué plus de 3 Millions d'Euros aux chasseurs et à leur FDC depuis 2015.
Pour les trois saisons à venir, une nouvelle enveloppe de 3 Millions d'Euros a également été votée à laquelle s'ajoute une 2ème enveloppe dédiée à l'amélioration du confort des rendez-vous de chasse.
Il alerte à nouveau l'ensemble des acteurs ruraux sur le problème du loup. Il estime que ce prédateur va engendrer à brève échéance d'énormes difficultés pour les territoires ruraux avec de la prédation sur les élevages, les effectifs de gibier et des déplacements d'animaux. Ces derniers pouvant occasionner des concentrations à certains endroits avec des dégâts agricoles et sylvicoles.

**Jean-Luc FUGIT, Député de la 11ème circonscription**

Il annonce s'être opposé fermement au projet de Loi déposé par le député écologiste Charles Fournier visant à interdire la chasse le dimanche dès son passage en commission.
Il précise son attachement à la chasse, à la pêche et aux activités rurales.
Il répond au Président Fédéral en affirmant qu'il relayera au sommet de l'Etat les problématiques liées à l'examen du permis de chasser, à la veille sanitaire…
La nouvelle règlementation issue de l'Union Européenne est également un véritable sujet sur lequel il va se pencher.
Il conclut son intervention en rappelant que le rôle du Député est également un rôle de proximité et que les enjeux du territoire sont extrêmement importants pour lui.

**Jacques BANDERIER, Directeur de la DDT69 représentant Madame la Préfète.**

Il salue la qualité des travaux qui s'y sont tenus et tient à revenir sur plusieurs points :
Tout d'abord, le SDGC qui est un document cadre et important pour la chasse dans le Rhône et la Métropole de Lyon. D'un point de vue administratif, ce projet devra être soumis à consultation du public et les chasseurs devront alors se mobiliser pour y émettre des avis favorables avant la signature du Préfet.

Monsieur le Directeur de la DDT revient sur les accords nationaux signés avec les représentants agricoles, des chasseurs et le Ministère.
Il rappelle également l'enveloppe de 20 Millions d'Euros qui a été débloquée par l'Etat pour faire face aux bouleversements des prix des denrées agricoles liés à la crise Ukrainienne.

Les caractéristiques péri-urbaines du Territoire peuvent engendrer des problèmes locaux et il invite la FDCRML à travailler en étroite collaboration avec les lieutenants de louveterie sur ces secteurs en particulier.

Concernant les grands prédateurs, il appelle à œuvrer pour avoir une vision partagée de l'état des populations et des interactions qu'ils peuvent avoir avec les activités humaines.
Concernant l'usage du plomb, il annonce la mise en place d'une carte des secteurs concernés afin de permettre de pratiquer la chasse en toute légalité et toute sérénité.

## Les résolutions adoptées :

- Approbation du PV de l'AG 2022.
- Approbation des comptes annuels.
- Approbation du budget.
- Approbation des montants des cotisations.
- Ratification de la cooptation d'un poste d'administrateur.
- Quitus au Conseil d'Administration pour la recherche et l'acquisition d'un centre de formation à l'examen du permis de chasser.

# Noël PERROT - Administrateur

Je suis issu d'une famille de chasseurs dans une fratrie de six garçons, tous chasseurs.
Forcément ma passion pour la chasse m'a amené à être président de la société de chasse pendant 24 ans avec une équipe dynamique et soudée.

Je suis également administrateur à la FACCC69 depuis 12 ans pour ma passion du chien courant.

Et tout naturellement quand Bernard Garrigue, administrateur du secteur à la Fédération a arrêté ses fonctions, j'ai accepté de le remplacer et de m'impliquer dans cette nouvelle mission.

Je défendrai avec conviction tous les modes de chasse à partir du moment où ils sont pratiqués dans toutes les règles de l'art (respect des autres, respect du gibier que l'on prélève et bien sûr les règles de sécurité).

Je suis très attaché à la chasse au petit gibier qui est la base de la chasse et des futurs chasseurs.

Je suis convaincu que l'on peut réimplanter du lapin sans aménagements et entretiens de grandes ampleurs.
A ce sujet n'hésitez pas à me contacter.
Je suis fier de faire partie de cette équipe où chacun selon ses compétences peut apporter un soutien aux associations de chasse.

Je remercie aussi les services administratifs et techniques pour leur soutien et leur engagement aux services des associations.

En St Hubert
Noël Perrot - Administrateur Secteur Plateau du Lyonnais et Vivarais - Pilat

# Accueil de nouveaux chasseur grâce à la Bourse aux territoires : un outil à promouvoir

La bourse aux territoires présente sur le site www.fdc69.com fait partie des outils qui visent à **favoriser l'accueil des chasseresses et des chasseurs** sur les territoires du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Les Présidentes et Présidents peuvent **faire paraître des offres d'accueil.** Ces offres peuvent cibler les nouveaux permis, s'adresser uniquement à des chasseurs ''sans territoire''…

De plus en plus, des offres de chasse ou (invitations) pour **une journée de chasse** sont publiées.

Elles peuvent par exemple permettre à un jeune étudiant sur Lyon qui ne peut pas rentrer dans sa Région d'origine tous les Week-end de chasser un samedi ou un dimanche dans le Rhône et la Métropole.

## Deux réunions de rentrée à retenir :

**• 31 août à 18 h 00 - réunion «règlementation» avec l'OFB**
En présence de l'OFB, l'Arrêté Préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse sera rebalayer ainsi que les différentes autres sources de règlementation locales, nationales voire Européenne.
Comme chaque année, des actualités viennent également rythmer ce temps d'échange toujours important dans les jours qui précèdent l'ouverture générale de la chasse.

**• 1er sept à 18 h 00 - Réunion «préparation» et soins du chien de chasse**
Coup de chaud de début de saison, coussinets déchirés, blessures infligées par un sanglier… Quels gestes adopter ? Quelles erreurs à ne pas commettre ?
Avant l'ouverture il est important d'anticiper d'éventuelles blessures ou problèmes physique de nos compagnons.

Cette conférence de Jean-Louis DAMPHFOFFER, Vétérinaire et Vice-Président de la FDCRML réponds à vos questions en vous apportant des réponses concrètes à vos questions et des conseils de praticien (préparer une trousse de secours adéquat, alimentation…) importants pour le bien-être de nos auxiliaires.

**Lieu : au siège de la FDCRML - Inscriptions : par mail à contact@fdc69.com**

# GIC des Monts d'Or

**Créé en 1985, le GIC des Monts d'Or regroupe 11 communes* du massif des Monts d'Or et de la plaine de Saône, pour environ 350 chasseurs, dans un secteur péri-urbain et fréquenté toute l'année par les non-chasseurs.**

**Le but premier du GIC est la gestion des populations de lièvre, espèce emblématique du secteur.**
**Par ailleurs aujourd'hui, les actions de communication auprès du public prennent une place croissante dans notre activité.**

**La gestion du lièvre proprement dite :**
- Un comptage nocturne est réalisé chaque année sur 3 nuits successives, fin février. Les résultats 2023 sont très bons, avec plus de 280 lièvres comptés lors d'une sortie. La dernière soirée de comptage a également permis d'inviter quelques élus locaux pour leur faire découvrir la faune sauvage de nos territoires.

- Lors du premier jour de chasse au lièvre, la collecte d'une patte de chacun des lièvres prélevés est organisée : une radiographie permet de déterminer leur âge. Nous pouvons ainsi adapter les prélèvements lors des journées suivantes.

**La gestion de parcelles, en partenariat avec le Syndicat Mixte et la FDCRML :**
- Nous sommes propriétaires d'un tracteur avec du petit matériel (gyrobroyeur, charrue, herse rotative). Celui-ci permet aux associations adhérentes de maintenir le milieu ouvert sur des secteurs de micro-parcellaire en déprise agricole, et aussi de cultiver de nombreuses parcelles.

- Signataire d'une convention de partenariat pour la gestion des habitats et de la biodiversité avec le Syndicat Mixte Plaine Monts d'Or et la FDCRML, le GIC entretient à ce titre 25 hectares (plus d'une centaine de parcelles).
Ces travaux sont subventionnés par le syndicat ce qui permet la gestion de notre matériel agricole. Certaines parcelles remises en état par les chasseurs ont même été remises à disposition d'agriculteurs.

**D'autres actions :**
- Pour la saison 2023, nous prévoyons de mettre à disposition des associations adhérentes un bac de collecte des viscères commun aux 11 associations : le GIC permet d'optimiser le fonctionnement et le coût de ce service.

- Nous participations à diverses manifestations portant sur le milieu naturel, comme la Fête de l'Agriculture à Limonest (au Lycée agricole Sandar, stand en commun avec la FDCRML) ou dernièrement le Printemps des Forêts. Pour ces occasions, nous avons fait fabriquer des Rolls-up afin d'améliorer notre visibilité.

** Albigny-sur-Saône, Chasselay, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont d'Or, Limonest, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Saint-Cyr-au Mont d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont d'Or*

# Enjeux Forêt/chasse/Biodiversité : Forestiers et chasseurs réunis à Valsonne

L'ACCA de Valsonne a accueilli le 4 avril dernier des représentants de la FDCRML, de l'ONF et des forestiers pour une réunion technique autour du plan de chasse chevreuil, du SDGC, de la biodiversité en forêt…

Cette rencontre a été l'occasion pour Lionel PRADINES, Président de l'ACCA, de présenter son territoire et les actions que toute son équipe conduit.
Notamment, elle a fait l'acquisition de parcelles de bois sur lesquelles elle tente de mettre en œuvre une gestion de diversification des boisements et de régularisation d'un peuplement forestier de résineux.

Cette riche visite a permis d'échanger et de constater les résultats sur le terrain.

# Qualité de la reproduction du Lièvre : Analyse par radiographie des pattes avant

Dans le but d'adapter au mieux les prélèvements cynégétiques du lièvre dans le Rhône, une analyse de l'âge ratio des lièvres prélevés lors de la première journée de chasse sur des territoires volontaires, a été mise en place.

A la fin de la première journée de chasse au lièvre, les responsables cynégétiques de chaque territoire témoin récupèrent une patte avant de chaque animal prélevé. Les pattes récupérées doivent être coupées de manière suffisamment longue pour être interprétable.

Les pattes sont acheminées le lendemain chez un vétérinaire. La radiographie déterminera le nombre de jeunes et le nombre d'adultes (les jeunes de moins de 8 mois possèdent une bosse qui correspond au cartilage de croissance sur la patte avant).

Les résultats sont ensuite transmis à la FDCRML le plus rapidement possible afin de dresser un bilan de l'état de la reproduction dans le but d'informer très rapidement les responsables cynégétiques de notre département.

**Consigne pour couper la patte du Lièvre**

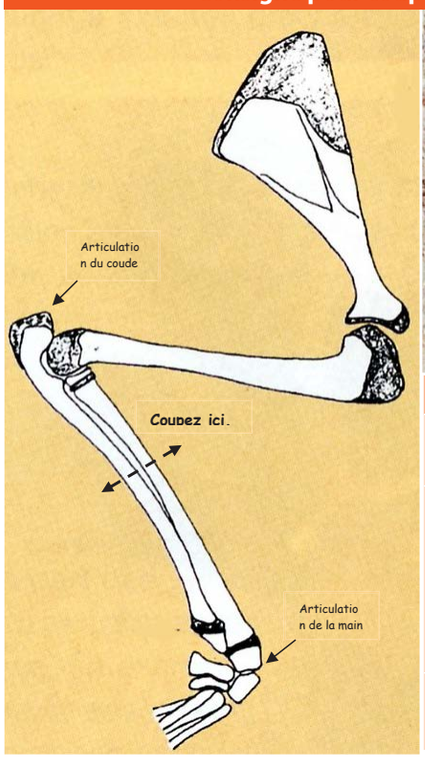


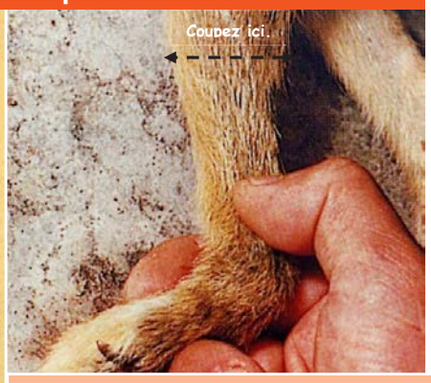


**Perspectives :**
**Nous sommes à la recherche d'associations de chasse volontaires pour augmenter l'échantillon d'analyse. N'hésitez pas à contacter le service technique pour plus de renseignements.**

| CALENDRIER DES TÂCHES | |
|---|---|
| DIMANCHE, 1er jour de chasse au Lièvre | A midi, en soirée, au plus tard lundi soir : récolte d'un maximum de pattes. |
| LUNDI ou MARDI | Après avoir pris rendez-vous, un responsable pour chaque secteur emporte les pattes chez le vétérinaire partenaire de la FDCRML. Ce dernier procède à la radiographie de l'ensemble des pattes d'un secteur de comptage nocturne, et adresse son compte rendu par mail à la FDCRML. Il adresse sa facture à la FDCRML. |
| MERCREDI | La FDCRML diffuse un bulletin d'information départemental par mail et sur son site internet. |

# Témoignage de Franck Dumoulin, Président du GIC des Pierres Dorées

La radiographie des pattes nous permet d'adapter la pression de chasse en temps réel. Nous pouvons ainsi limiter le nombre de jours si la reproduction est mauvaise ou, inversement, permettre de chasser 1 ou 2 jours de plus si elle est bonne.

Réfléchir à ce sujet à plusieurs communes est cohérent. Effectivement les lièvres ne connaissent ni les limites des propriétés ni celles des communes !

C'est cette vision plus large et partagée que nous tentons d'avoir avec le GIC des Pierres Dorées. Sur le sujet du lièvre, d'autres communes voisines se joignent à nos analyses. Les résultats en sont d'autant plus renforcés.

Je ne peux qu'inciter ces échanges entre territoires. Lors de notre assemblée nous pouvons ainsi évoquer les sujets du lièvre mais aussi ceux de la perdrix, du renard, des actions sur les haies, les CIPANAB…

C'est souvent en observant les idées qui fonctionnent sur les autres territoires que nous pouvons chacun tenter de faire évoluer nos chasses respectives.

# Application mobile CHASSADAPT, un outil pour remplacer le carnet PMA Bécasse des bois.

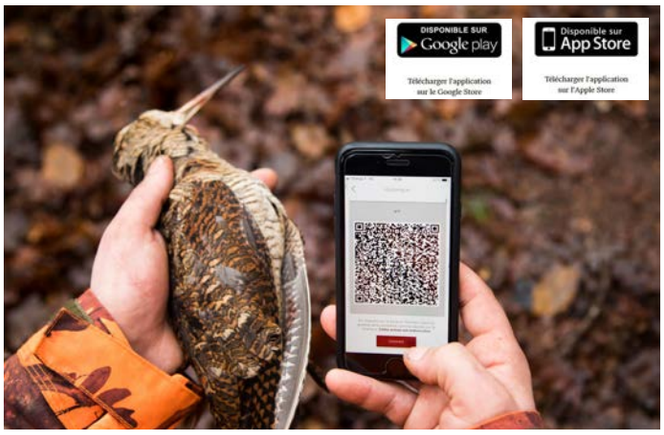


Développée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) pour la mise en œuvre de la gestion adaptative afin que vous puissiez enregistrer vos prélèvements en temps réel sur votre smartphone, suivre les quotas nationaux et avoir connaissance de leur historique de prélèvement, cette application gratuite, simple et pratique d'utilisation permet d'entrer vos prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau Internet.

**Au moment de votre validation, vous devez avoir expressément choisi d'utiliser CHASSADAPT :**

- En le mentionnant sur le bon de commande.
- Ou, en cochant la case correspondante si vous validez en ligne.

Pour télécharger CHASSADAPT, il est nécessaire d'avoir accès à un réseau Internet (Wifi, 3G, 4G, etc.).
Vous pouvez trouver l'application sur la boutique d'applications de votre téléphone smartphone (Google Play Store ou Apple Store).

Comme pour les autres espèces déclarables sur CHASSADAPT, l'accès à la visualisation de la Bécasse n'est possible que durant sa période de chasse.

Si au moment de la validation de votre permis de chasser vous avez choisi la déclaration sur carnet papier, il est normal que vous ne puissiez pas visualiser la Bécasse, car votre choix du support papier bloque l'accès à une déclaration sur l'application.

Pour le département du Rhône, pour la saison 2022/2023, 988 chasseurs ont utilisé CHASSADAPT, une progression de 21% par rapport à la saison dernière.

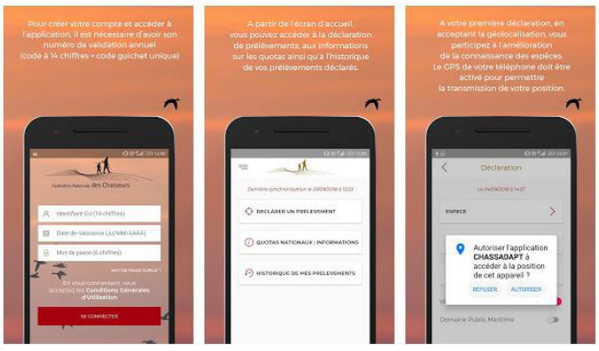

## Oiseaux bagués

Le marquage des oiseaux existe depuis fort longtemps, il donne de précieux enseignements sur la biologie des espèces, notamment sur leurs déplacements et leur durée de vie.
Si vous trouvez ou prélevez à la chasse un oiseau bagué, voici la conduite à tenir :
- Si c'est un faisan ou une perdrix, donnez la bague à votre Président d'association de chasse.
- Si c'est un oiseau migrateur, bécasse, grive, merle, pigeon ramier, caille, canard, etc. **Adressez la bague ouverte et aplatie,** scotchée sur un courrier d'accompagnement à la **Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon – 1 Allée du Levant – 69890 LA TOUR DE SALVAGNY,** en indiquant l'espèce, le lieu et la date du prélèvement.
Vous recevrez en retour, dans un délai plus ou moins long toutes les informations concernant l'oiseau.

*Bécassine des marais*

# Chevreuils attributions Saison 2023-2024

**3387** chevreuils attribués (contre **3398** l'année dernière) sur le département du Rhône pour la saison 2023-2024. Dont **2576** adultes et **811** jeunes.

**627** brocards attribués en tir d'été (contre **619** l'année dernière).

**321** associations de chasse sur les **406** demandeurs de plan de chasse ont demandé au moins un tir d'été.

**3453** chevreuils demandés (contre 3465 l'année dernière soit 12 de moins).

**Réalisation plan de chasse chevreuil par unité cynégétique Saison 2022-2023**

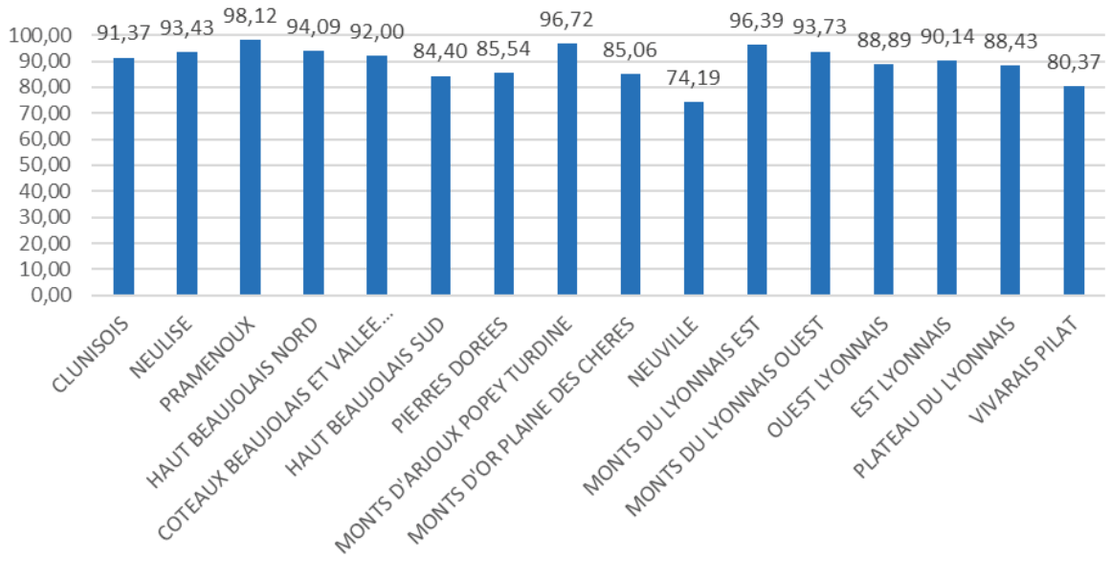


Les attributions par unité de gestion sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

| | Adultes | Jeunes | Total |
|---|---|---|---|
| Clunisois | 413 | 140 | 553 |
| Neulise | 101 | 38 | 139 |
| Pramenoux | 158 | 59 | 217 |
| Haut Beaujolais Nord | 361 | 137 | 498 |
| Coteaux Beaujolais et vallée de Saône | 120 | 29 | 149 |
| Haut Beaujolais Sud | 317 | 105 | 422 |
| Pierres Dorées | 131 | 33 | 164 |
| Arjoux, Popey et Turdine | 97 | 32 | 129 |
| Monts d'or et Plaine des Chères | 138 | 12 | 150 |
| Neuville | 28 | 1 | 29 |
| Monts Lyonnais Ouest | 167 | 93 | 260 |
| Monts Lyonnais Est | 146 | 43 | 189 |
| Ouest Lyonnais | 64 | 1 | 65 |
| Est Lyonnais | 110 | 29 | 139 |
| Plateaux Lyonnais | 100 | 25 | 125 |
| Vivarais - Pilat | 125 | 34 | 159 |
| **Total** | **2576** | **811** | **3387** |

# Suivis d'ongulés dans la Vallée du Gier

Cette étude s'inscrit dans le Contrat Vert et Bleu du «Grand Pilat», elle vise à comprendre les déplacements de la faune sauvage et à proposer des aménagements favorables aux abords des infrastructures.
Cette action est financée par des Fonds Européens (FEDER).

Deux volets complémentaires sont mis en œuvre.

**Le premier volet** est la mise en place de cages de part et d'autre de la Vallée du Gier pour capturer vivants des sangliers et chevreuils afin de leur apposer des boucles auriculaires numérotées ainsi que des colliers GPS pour les spécimens adultes.
Les animaux capturés au Sud des infrastructures linéaires sont marqués par des boucles rouges alors que ceux marqués au Nord sont identifiés avec des boucles jaunes.

Ces différents systèmes mis en place ont pour but de mettre en évidence une traversée de l'autoroute et de la voie ferrée par les individus identifiés.

Les boucles auriculaires disposent d'un numéro d'identification unique pour chaque individu ainsi qu'un numéro de téléphone pour renseigner différentes informations (indispensables pour le suivi scientifique).

Les colliers GPS ont une batterie qui fonctionne 1 an maximum après leur mise en place sur l'animal.
De plus, il est possible pour les équipes de faire tomber les colliers à distance.
La période de capture est comprise entre le mois de mai et le mois d'août. En juin 2023, ont été capturé 21 sangliers dont 3 mâles adultes bouclés et équipés d'un collier GPS.
Les captures ont eu lieu sur les communes suivantes : Trèves, Echalas, Givors, Saint Romain en Gier, Chabanière, Longes et Beauvallon.

**Un deuxième volet** était présent les années précédentes mais n'a pas été reconduit cette année.
Il s'agit de prélèvements de poils afin d'étudier la variabilité génétique entre les ongulés prélevés sur le plateau Lyonnais et ceux capturés sur le parc du Grand Pilat.

Il n'y a pas d'interdiction de prélever un sanglier ou un chevreuil équipé d'un collier GPS. Cependant, il est demandé aux chasseurs, dans la mesure du possible, de ne pas tirer pour permettre à l'animal de réaliser la "mission" qu'on lui a confiée durant la durée de vie du collier GPS.

**Carte des déplacements complets des trois sangliers équipés de colliers GPS**

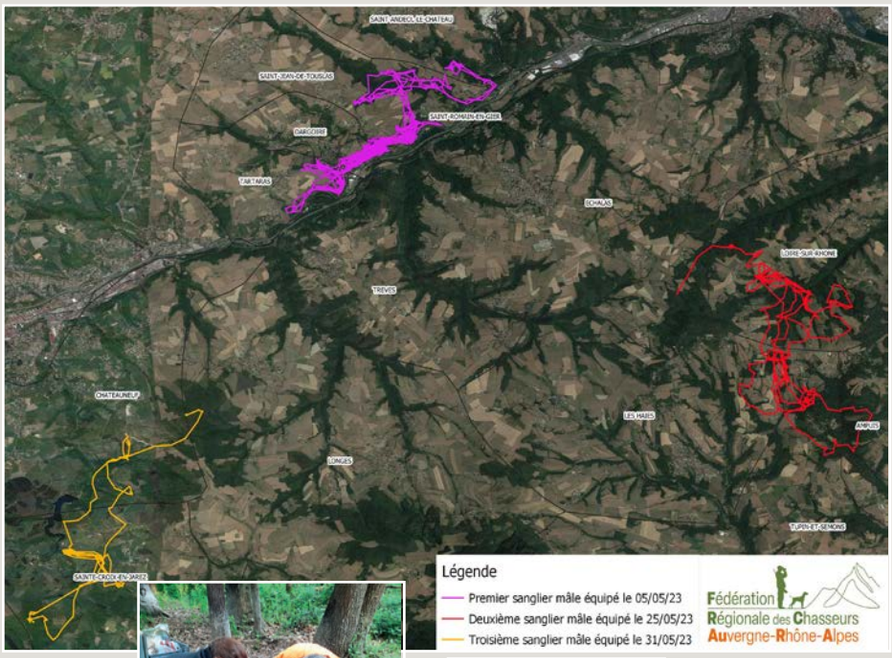

Exemple de corral de capture

Un mâle de 54 kg bouclé et équipé d'un collier GPS sur la commune d'Echalas

Pose d'un collier GPS

Exemple d'une boucle auriculaire

Beau mâle de 82 kg bouclé et équipé d'un collier GPS sur la commune de Trèves

# Sanglier : recherche de trichines

**Pour rappel :**
L'analyse est obligatoire si :
• Je commercialise le sanglier
• J'organise un repas de chasse, un repas associatif

Il est vivement conseillé de procéder à une analyse si :
- Cession à des particuliers
- Partage convivial de la venaison entre chasseurs et **confection de charcuteries maison** (saucissons, jambons crus de sanglier…)

**La règlementation concernant la recherche de trichines pour la commercialisation de viande de sanglier a évolué.**

Il est désormais rapporté que les performances du test parasitologique utilisé pour détecter les trichines sont satisfaisantes lorsque les langues sont congelées depuis moins de 30 jours.

Au-delà de ce délai, la réglementation interdit toute certification des résultats d'analyses et la consommation des denrées en dehors du contexte familial.
De ce fait, il est nécessaire de réaliser les analyses dans un délai maximum d'un mois après le prélèvement du sanglier.
Une note a été adressée à chaque Président d'association de chasse.

Les anciens carnets d'examen initial du gibier sauvage antérieurs à 2021 ne sont plus valables.
Les nouveaux carnets sont disponibles auprès de la FDCRML.

**Nouvelles modalités de centralisation des échantillons**

A partir de cette saison, les échantillons seront à déposer au siège de la fédération.

Les échantillons pourront être frais ou congelés.

Le laboratoire d'analyse de Montbrison viendra chercher les échantillons et les analysera ensuite.

Le coût du transfert sera moindre et le coût total des analyses se verra fortement diminué.

Ets HERBIN
FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83
www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

# Mise en valeur de la Venaison :

La FDCRML et la FRC présentent à l'édition 2023 du trophée Eden Porc qui promeut le patrimoine culinaire français et les «lyonnaiseries, le vignoble et les bouchons lyonnais».

L'objectif, faire découvrir les préparation à base de viande de gibier aux professionnels et partenaires.

*Les Présidents BERLIOZ CURLET (FDC69) et AUBRET (FRC) le Vice-Président COURSAT (FDC69) encadrant M. PERROUZE et BERTRAND*

# Sécurité, au petit et au grand gibier :

## *Comme pour chaque ouverture, il est important de rappeler.*

## *6 règles d'or pour que chaque jour de chasse reste un bon souvenir**

**Règle N°1 : Aucun tir n'est anodin.**
A chaque fois que j'appuie sur la queue de détente, je suis conscient et responsable de ce qui peut se passer, de la trajectoire que suivront mes plombs ou ma balle. Je suis toujours soucieux de mon environnement : haies (pouvant dissimuler quelqu'un), maisons, routes, chemins…
**On ne doit tirer qu'après avoir formellement identifié son gibier et s'être assuré que l'on pouvait le faire en toute sécurité vis à vis de son environnement.**

**Règle N°2 : Mon arme est chargée uniquement en action de chasse.**
L'action de chasse ne débute pas en descendant de la voiture ou en quittant le rendez-vous mais seulement au moment où l'on est prêt à rencontrer le gibier (en chasse devant soi) ou après le signal de début de battue (en chasse collective).

**Règle N°3 : Je décharge mon arme pour passer un obstacle et lorsque je rencontre d'autres personnes sur le terrain.**
J'ouvre mon arme et enlève les cartouches à chaque fois que je dois franchir un obstacle ou lorsque je rencontre des chasseurs ou des non-chasseurs sur le terrain.
Pour rappel, dans le Rhône et la Métropole de Lyon, il est interdit de se déplacer avec une arme prête à tirer lors des battues au grand gibier.

**Règle N°4 :**
**Mon fusil n'est pas un bâton,**
Un fusil fermé doit toujours avoir les canons dirigés vers le haut ou vers le sol.
Il ne doit en aucun cas servir à «battre» une broussaille…

*Simulation d'un tir dangereux*

**Règle N°5 : Une arme est considérée comme «sécurisée» que lorsqu'elle est ouverte et déchargée.**
Je ne me sers donc jamais de la «sûreté» qui ne peut pas empêcher un départ intempestif d'un coup de feu.
De même, je ne mets jamais une arme chargée à la bretelle. Elle est simplement un élément de confort pour me rendre d'un poste à un autre ou pour rejoindre mon véhicule après l'action de chasse.

**Règle N°6 : Je suis responsable de mon arme,** durant l'acte de chasse, lors d'une rencontre sur le terrain avec un chasseur ou un non-chasseur, après la chasse et chez moi.

**Une plaquette complète de la collection «Le petit livre vert» a été éditée en 2012 sur la sécurité par la Fédération Nationale des Chasseurs. Des exemplaires sont toujours disponibles auprès de la FDCRML.*

# La formation décennale obligatoire à la sécurité : pensez à la suivre en ligne !

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020.
Cette formation est possible en ligne.

**Les avantages :**
- Vous pouvez la suivre de chez-vous sur les créneaux où vous êtes disponibles.
- Vous pouvez la suivre en plusieurs étapes.
- Bénéficiez des supports nationaux avec des vidéos de qualité mettant en relief les enjeux de cette formation.

**Comment procéder :**
Il suffit de se rendre sur le site internet fédéral **www.fdc69.com** rubrique «formation» et cliquer sur le bouton «S'inscrire en ligne».

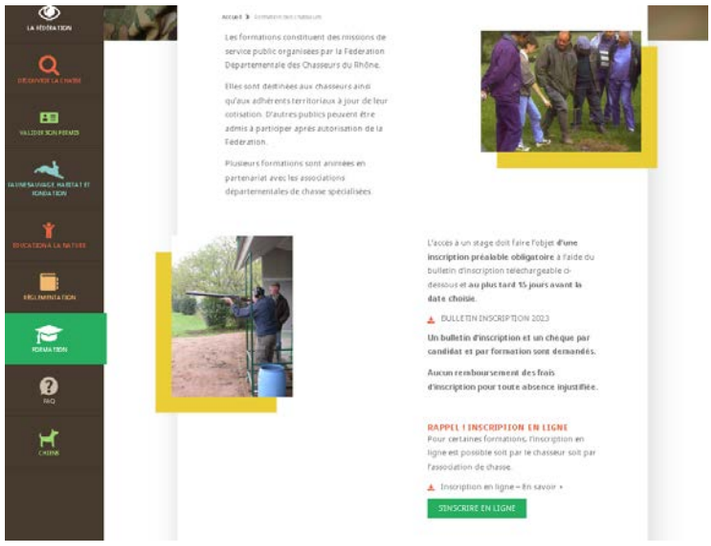


Pour un accès chasseur, l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

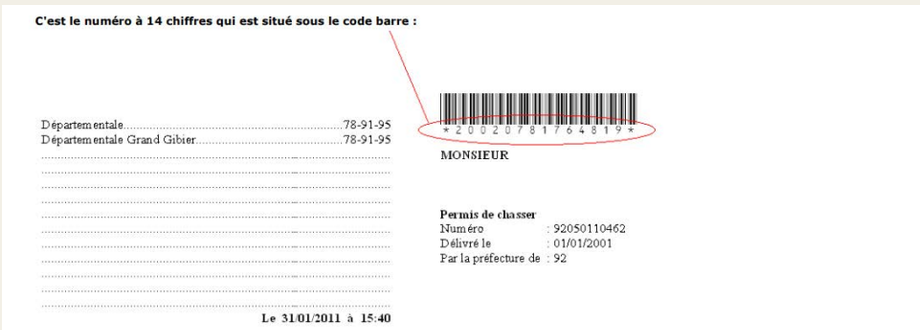


Ensuite il n'y a plus qu'à sélectionner «formation décennale obligatoire» et à se laisser guider.
A l'issue de cette formation vous serez identifiez comme chasseur formé.
Lors de votre prochaine validation, cette date de formation apparaîtra alors sur votre validation du permis de chasser.

## NOUVEAU : Piégeur agréé

### *Pensez à renvoyer vos données*

Depuis le 1er juillet 2023, les piégeurs agréés dont la FDCRML a connaissance de leur adresse électronique, ont reçu un Email afin d'effectuer leur relevé d'activité, en ligne.
Pour les autres, ils doivent procéder comme par le passé, en donnant leur relevé à leur responsable de territoire, ou, en l'envoyant directement à la FDCRML.
Vous êtes piégeur agréé, et n'avez pas communiquer votre adresse électronique, vous pouvez le faire à cette adresse **contact@fdc69.com**

Carnet du piègeur

INFORMATION IMPORTANTE :

1. Un **bilan annuel** des prises doit être retourné **avant le 30 septembre de chaque année**.
2. Au centre de ce carnet figure un bilan annuel qui doit être renvoyé à votre Fédération départementale des chasseurs.
3. Toutefois, un document de l'Administration peut aussi vous être envoyé pour ce bilan (document sur feuille volante). Si tel est le cas, renvoyez aussi ce document à votre DDAF ou suivez les instructions données lors de la réception de ce dernier.

## Commande de pièges

**Cette année encore, la fédération proposera une commande groupée de matériel de piégeage.**
**Le bon de commande sera envoyé au cours du mois de décembre à chaque Président d'association de chasse affiliée.**
**Piégeurs pensez à contacter votre Président pour faire vos achats.**

## Techniques de piégeage : Les pièges à lacet

Les pièges à lacets sont des pièges de catégorie 4. Plusieurs modèles sont à la disposition des piégeurs. Parmi ceux-ci, les plus utilisés sont le piège Bélisle, le Billard et l'Hingiol. D'autres modèles existent.

Les pièges à lacet sont déclenchés par pression sur une palette, ou tout autre système de détente, et ayant pour objet de capturer l'animal par une partie de son corps, sans le tuer.
Vous devez être piégeur agréé, marquer votre piège avec votre numéro d'agrément, le relever tous les matins dans les 2 heures suivant le lever du soleil.

Ces pièges doivent être homologués. Il faut également que l'attache reliant le lacet à un point fixe ou mobile comporte un émerillon ou tout système ayant la même fonction.

Ils peuvent être placés en tout lieu, en effet, il n'y a pas de distance minimale à respecter.
Tout comme le collet à arrêtoir, ils sont principalement destinés à la capture du renard.

Ces pièges peuvent-être posés en jardinet, en charnier, au tas de sable ou au tas de fumier avec utilisations d'appâts.
Lorsqu'une capture intervient, il est indispensable de changer le lacet.

*Les 3 principaux modèles de pièges à lacet*

## Partenariat avec la CCSB

Depuis une dizaine d'années, la FDCRML entretient un partenariat pédagogique avec la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Chaque année, la CCSB propose un panel d'animations à toutes les écoles de son secteur. Les classes de cycle 3 choisissent alors avec quelles associations elles souhaitent travailler et sur quel thème.
Pour se faire la CCSB finance une journée d'animation plus le transport en car sur le lieu choisi par l'enseignant.

La CCSB a pour objectif de faire découvrir les Espaces Naturels Sensibles de son territoire comme le Mont Brouilly, le Mont Saint Rigaud, les Landes du Beaujolais ou même le Val de Saône.

La Fédération propose des thèmes différents selon les milieux naturels choisis. Par exemple, l'ENS Val de Saône correspond à une sortie à la recherche du castor. Pour les sorties au Mont Brouilly, il s'agit de l'étude du milieu viticole et de la faune environnante qui sera abordée.

*Classe de CE2-CM1 de Charentay à la découverte des espèces patrimoniales des Bords de Saône*

Pour l'année 2022-2023, ce sont 17 classes qui ont participé à ces journées nature. En guise d'exemple, voici quelques écoles qui nous ont sollicitées : Corcelles en Beaujolais, Belleville sur Saône, Saint Jean d'Ardières, Juliénas, Cenves, Lantignié, Saint Etienne La Varenne, Charentay et Saint Lager.

## Recherche d'espèces naturalisées : appel aux dons

La Fédération recherche des animaux naturalisés entiers en bon état. Si vous les gardez dans vos greniers ou que vous pensez à ceux de vos grands-parents, nous serions intéressés de les récupérer pour leur donner une seconde utilité.

Lorsque les associations communales organisent des forums d'associations ou tiennent des stands, la Fédération leur prête des espèces naturalisées.

Cela permet aux enfants et aux plus âgés de mieux connaître les animaux qui vivent près de chez nous.

Ces espèces ont donc un objectif pédagogique lors des animations grand public.

**Alors si vous avez des animaux naturalisés en bon état nous sommes preneurs ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Capucine Giraud. (c.giraud@fdc69.com)**

### Attention :

**Seuls les animaux entiers servent pour ces actions pédagogiques.**
**Les «trophées» et «massacres» ne seront pas utilisés**

# Hommage à René Miolane

Le vieux chêne n'est plus, je l'avais baptisé de ce qualificatif qui le faisait sourire et révélait sa personnalité.

René MIOLANE a été un personnage d'exception aux qualités multiples, il fut président de notre association des chasseurs de grand gibier du Rhône et un ami.

L'homme avait une forte personnalité, de multiples facettes, ouvert à tous et passionné. La chasse fut le fil rouge de sa vie. René n'eut de cesse que de tirer le monde de la chasse vers le haut, il avait une éthique irréprochable qui l'a fait apprécier et respecter par tous ceux qui ont partagés les plaisirs de la chasse avec lui.
Ces intérêts étaient nombreux pour tout ce qui tournait autour de la chasse.

Il fut un collectionneur éclairé :
Vigneron de profession il avait eu l'œil pour découvrir dans ses vignes, des pointes et des artefacts préhistoriques qu'il avait eu l'intelligence d'authentifier. Ils étaient exposés dans les tiroirs de son bureau et il avait plaisir à les montrer.

Sa vie durant il avait recherché des armes anciennes et sa bibliothèque était riche de nombreux livres d'auteurs célèbres sur l'art cynégétique et la faune sauvage.

René avait compris que nous chasseurs devions être unis et grâce à lui et feu le président Jean-Paul Besson, nous avons développé des relations étroites entre l'association rhodanienne des chasseurs de grands gibiers et la Fédération des chasseurs du Rhône.

René Miolane fut un homme sage et respecté qui nous manquera.

Jean–Michel Chevalier
Président d'honneur de l'association rhodanienne
des chasseurs de grand gibier

# AG des gardes particuliers du Rhône

Je remercie la Fédération des Chasseurs pour son accompagnement lors de notre AG 2023 où notre association fêtait ses 30 ans !
A cette occasion notre bureau a été renouvelé :
Bernard Roche : Trésorier
Sébastien Rabatel : Secrétaire
Christian Drioli : vice -président
Christian Bidon : vice Trésorier

Nous avons aussi participé à hauteur de 50% pour équiper nos Gardes d'un Polo arborant un insigne amovible pour nos adhérents.

Nous allons mettre aussi à jour prochainement une plaquette de communication de la Fédération des Gardes Particuliers du Rhône que nous pourrons adresser aux personnes concernées et institutions intéressées comme les mairies par exemple.

Un espace aux soutiens sera réservé en dernière page de couverture.

Fabrice RIVA, Président

*Source photo : https://www.facebook.com/gardesparticuliersdurhone*

# Chiens courants : témoignage

J'ai toute ma vie été chasseur avec des chiens courants (chien de pays, beagle ou griffon). Depuis tout jeune, je rêvai de posséder des chiens de race et c'est tout naturellement que bien vite, deux petites chiennes basset vendéen, ont rejoint le chenil.

Puis, des années plus tard en 1998, le basset fauve de Bretagne est devenu mon compagnon de chasse privilégié. Depuis ce jour, la passion de cette race ne m'a plus quittée. Je la partage maintenant avec mon fils Christophe et mon petit-fils Clément, tous deux passionnés par le travail des chiens.

Cette race de chien est bien adaptée au territoire dans lequel nous chassons (Mont du lyonnais) qui en l'espace de quelques kilomètres, peut s'avérer très varié. Il alterne rapidement entre plantations arboricoles, maraîchage, prairies, zones boisées et quelques zones de broussailles.

Nous avons fait le choix de ne pas créancer nos chiens sur un seul type de gibier.
Nous chassons autant le petit gibier en famille (lièvre, lapin, renard) que le grand gibier (chevreuil, sanglier) en battue en s'associant pour celles-ci avec les communes de Sainte Catherine et Saint Maurice sur Dargoire.

Certes le basset fauve est de petite taille et le manque de vitesse peut parfois lui faire un peu défaut lors des battues au chevreuil, mais il compense cet aspect en étant très courageux et passionné. La ténacité est sans nul doute son plus bel atout. D'ailleurs, la devise du club du basset fauve de Bretagne est : Chasse d'abord. Cette maxime résume bien à elle seule ce qu'est le tempérament du basset fauve de Bretagne.

Avant d'être un chien d'ordre et un chien à l'écoute parfaite de son conducteur, le basset fauve de Bretagne pense avant toute autre chose à chasser. Le but du conducteur de meute est donc d'arriver à canaliser toute cette passion que le chien développe tout en faisant attention à ne pas le freiner dans cette envie débordante.

Nous avons actuellement 5 chiens au chenil. De nouveaux petits chiots sont arrivés récemment et seront progressivement intégrés avec les autres.

Tout conducteur de meute sait bien qu'il n'est pas toujours facile d'avoir une meute très homogène afin que chaque chien trouve sa place dans celle-ci, mais de temps en temps lorsque la voix est bonne et que toutes les conditions sont bien réunies, une belle chasse vient récompenser le travail réalisé.

Quel plaisir d'entamer un joli rapproché sur lièvre dans la rosée du mois d'octobre puis après de multiples récris, de voir le capucin se lever et emmener avec lui toute la meute dans une fanfare assourdissante.

Si la menée perdure un peu dans le temps, celui-ci viendra sûrement lors du retour faire quelques galipettes devant nous ! Puis vient le temps de la rentrée au chenil où la gamelle et le repos sont généralement bien mérités.
Nous nous endormirons alors paisiblement avec de belles images de la journée dans la tête en attendant avec impatience la prochaine sortie.

En Saint Hubert.
François PERROT.

# Chasseurs et élus locaux : une relation incontournable

## *Témoignages d'Alain Berlioz-Curlet, Président de la FDCRML et de Sylvain SOTTON, Président des Maires Ruraux 69*

Sylvain SOTTON et Alain BERLIOZ-CURLET accompagnés de Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région AURA au local de chasse de Beaujeu

**Le Chasseur du Rhône (LCR) : vous présidez l'association des Maires Ruraux du Rhône. Pouvez-vous nous donner quelques informations au sujet de cette association ?**

***Sylvain Sotton (SsT) :*** *L'association des maires Ruraux du Rhône et de la Métropole Lyonnaise (AMR69) regroupe les communes rurales de moins de 3500 habitants du territoire.*
*Actuellement cent cinquante communes, 6 intercommunalités et une parlementaire, adhèrent à notre association dont le but est de défendre les petites communes et la ruralité.*
*La notion d'espace est d'ailleurs au cœur des débats pour l'association nationale qui regroupe nos structures : les communes ne doivent pas seulement être vue au regard de leur poids démographique. Un village est un lieu de la vie à organiser mais c'est aussi un espace naturel à gérer avec de nombreux intervenants et de nombreux enjeux pour le monde de demain : la ressource en eaux, les énergies nouvelles, la biodiversité, l'alimentation….*

**LCR : Qu'évoque pour vous la Fédération des Chasseurs du Rhône.**

***SsT :*** *La Fédération des Chasseurs du Rhône est un partenaire naturel des communes. Nous avons vocation à travailler ensemble au quotidien sur de nombreux sujets. Ainsi les enjeux partagés sont multiples : A l'heure du réchauffement climatique en plus de la ressource en eau, c'est anticiper les changements sur les cultures, sur les bois avec tous les impacts sur la faune et la biodiversité. Nous avons besoin des chasseurs qui sont des observateurs aguerris de la nature pour nous alerter sur les mutations en cours, les prévenir et nous aider à trouver des solutions.*

**LCR : Quelles sont les plus qu'un chasseur peut apporter à sa municipalité ?**

***SsT :*** *Le monde de la chasse réuni des personnes au profil très différent ou se retrouve par exemple différents corps de métiers, une diversité dont on a aussi besoin pour enrichir les échanges au niveau local. Les chasseurs ont une connaissance fine de leur commune, des limites administratives, des propriétaires, des exploitants… Il est toujours utile de rappeler que la nature, si elle doit rester un espace accessible, n'est pas un grand espace public ouvert à tous. Ainsi les chasseurs peuvent nous aider anticiper les conflits d'usage en nous aidant à informer les touristes, les randonneurs, tous les pratiquants de sport nature... C'est tout le travail autour de la médiation qu'ils remplissent pour porter un message de sécurité et de prévention.*

**LCR : Réciproquement des relations étroites entre une association de chasse et la municipalité sont importantes pour les chasseurs. Pouvez-vous nous donner des exemples ?**

***SsT :*** *Pour une commune rurale un lien étroit avec son association de chasse est primordial. Par exemple, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ils savent quels sont les lieux de passage du gibier à préserver impérativement. Lors de grands projets de déploiement d'énergies nouvelles, les chasseurs sont des interlocuteurs essentiels pour prévenir de l'impact environnemental. Et puis il ne faut pas oublier la mission d'intérêt général qu'ils remplissent que ce soit pour le comptage des espèces présentes sur le territoire communal, pour la gestion des populations afin de réguler et limiter les maladies, pour éviter la prolifération de certaines espèces...*

**LCR : Président, vous êtes chasseur et élu local. Pouvez-vous conseillers vos chasseresses et chasseurs qui souhaitent s'investir dans la vie municipale ?**

***Alain BERLIOZ-CURLET (ABC) :*** *Premièrement, je ne peux que soutenir et féliciter les chasseurs actuellement «élus locaux». Je les encourage toutes et tous à poursuivre leurs efforts du quotidien pour la vie de leurs communes avec leur regard bienveillant pour la chasse. La Fédération est là pour les aider. Je compte aussi sur eux pour se projeter dès à présent sur un futur mandat.*
*Deuxièmement, nous aurons besoin de nouveaux chasseurs dans les futurs conseils municipaux en 2026. Cet engagement local ne se fait pas au dernier moment. J'invite donc toutes les chasseresses et tous les chasseurs à commencer à y réfléchir.*

**LCR : Pour les aider à se projeter, pouvez-vous expliquer le rôle d'un élu municipal et le travail que cela représente ?**
***SsT :*** *Le Maire d'une commune est le « pilote » de l'action municipale.*

*Il donne les grandes orientations et organise la vie communale sur la base du budget voté par le Conseil Municipal. Cette fonction est enrichissante mais demande une grande disponibilité notamment en raison des nombreuses instances où le Maire doit siéger. L'adjoint se voit confier des délégations du Maire qui compte sur lui pour mener à bien ces missions. En fonction des délégations le niveau d'investissement est donc variable. Le conseiller municipal lui à vocation à réfléchir avec l'ensemble de l'équipe aux orientations proposées par le Maire et ses adjoints notamment lors de commissions thématiques. Ce travail sera validé par le Conseil municipal pour lancer l'action en y associant des moyens financiers lors du vote du budget. Si un conseiller est particulièrement intéressé par un sujet il peut aussi se voir confier une mission précise. Dans nos petites communes, c'est l'addition de toutes les compétences qui permet d'avancer.*

**LCR : A quel rythme se réunissent les Conseils Municipaux ?**

***SsT :*** *C'est variable. Tout dépend de la taille de la commune, chez nous c'est normalement tous les mois (sauf en Aout) mais il arrive que nous n'ayons pas de décision formelle à prendre qui nécessite la réunion du Conseil, donc disons une dizaine de fois par an. Dans les plus petites communes la fréquence peut être un peu moins élevée mais il y a aussi le travail en commission et là tout dépend des centres d'intérêts de chacun.*

**LCR : Pour celles et ceux qui sont prêts à s'investir, comment procéder ?**

***ABC :*** *Dans les grandes villes où le paysage local est politisé il faut que les personnes intéressées se rapprochent des futurs candidats en fonction de leur sensibilité. Cette étape s'anticipera dès la fin 2024. Dans les villages ruraux où les "étiquettes politiques" interviennent peu, il faudra que les volontaires s'intègrent aux listes lorsqu'elles se constitueront en 2025 à l'approche de 2026.*

***SsT :*** *Effectivement, dans les territoires ruraux, nous n'avons pas les mêmes logiques. Le souhait est plus de trouver des personnes motivées, prêtes à s'investir pour apporter des idées et participer aux choix. L'engagement dans un parti politique est très secondaire. Les forces vives ancrées sur les territoires sont donc les bienvenues.*
*Se confronter à la réalité de l'action municipale permet souvent de mieux comprendre les enjeux et d'en mesurer les difficultés. Mais dans tous les cas une expérience d'élu est toujours très enrichissante sur le plan personnel…*

# 100 ans de l'association de chasse de Thel

Le 9 juin 2023, Patrick dit «PATOU» et toute son équipe ont fêté les 100 ans de la Diane Théloise, en présence de Madame la députée Nathalie SERRE et Madame la Maire Déléguée de Thel Marie-Claire DUBOUIS ainsi que Antoine HERRMANN, Directeur de la FDCRML.

Thélois et Théloises ainsi que les représentants des associations de chasse voisines ont ainsi pu se remémorer l'histoire de cette chasse et avec elle celle du Village.

Les anciens Présidents ont été cités en mémoire de leur investissement : Michel COLLONGE, Jean-Paul HUGUES, Roger FONTENT, Louis DUBOUIS, Roger LAMURE, Gaëtan FOUILLAND et Pascal BOUCAUD.

100 ans d'histoires, d'anecdotes revisitées autour d'un banquet champêtre mettant notamment en valeur la venaison !
PATOU se tourne à présent su l'avenir avec les jeunes qui pourront capitaliser sur ce socle de 100 ans de vie associative.
*NDLR : Pensez à regarder les dates de création de vos associations de chasse. Bien souvent, il s'agit des plus anciennes associations des villages. Comme Thel, plusieurs doivent approcher de leurs 100 ans. C'est le moment de marquer cet événement !*

# Aide de la Région pour les locaux de chasse

**Votre projet :**
Améliorer les locaux de chasse. Plus précisément, vous recherchez une aide pour réaliser des travaux dans votre local de chasse afin que vous puissiez le mettre aux normes et disposer d' un niveau de confort minimal.

La Région AURA vous aide :
- Travaux de construction de nouveaux locaux,
- Travaux d'extension de locaux existants,
- Travaux de rénovation de locaux existants,
- Biens mobiliers (ils doivent pouvoir être démontés) pour l'équipement des locaux.

Le montant de l'aide est de 50% plafonné à 2.500€

**Pour plus de précisions et pour déposer un dossier : RDV sur https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-des-actions-en-faveur-des-locaux-de-chasse**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

# SIA : Exemple de l'association de chasse de Montmelas

**Le Chasseur du Rhône (LCR) : Président, combien avez-vous de chasseurs sur votre association ?**

*Amaury d'Harcourt (ADH) : Nous avons 38 chasseurs dans notre association.*

**LCR : Selon vous, quelle proportion de vos chasseurs ont créé leur compte SIA ?**

***ADH :** La plupart sont plutôt perdus sur les démarches à réaliser et sur l'intérêt d'une telle inscription. En effet, les armes soumises à déclaration sont déjà enregistrées en préfecture. Ils ne comprennent donc pas pourquoi ils doivent réaliser à nouveau les démarches.*

**LCR : Comment les aidez-vous ?**

***ADH :** Sébastien Sonnery, un de mes chasseurs investi les aides lors de permanences à la cabane de chasse. Si le timing ne correspond pas il les reçoit chez lui afin de les aider dans les démarches.*

**LCR : Sébastien Sonnery (SSO), combien de compte SIA pensez-vous avoir déjà créés pour d'autres chasseurs ?**

***SSO :** A l'heure actuelle j'ai créé une petite dizaine de comptes SIA, d'autres arrivent mais comme les délais sont tout le temps repoussés, les chasseurs prennent leur temps.*

**LCR : Combien de temps estimez-vous nécessaire pour créer un compte ?**

***SSO :** Pour la partie administrative c'est plutôt rapide, une dizaine de minutes, le plus long étant de scanner les informations et de trouver les documents nécessaires (Carte d'identité, justificatif de domicile, permis de chasser et validation annuelle).*

**LCR : Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez et comment les solutionnez-vous ?**

***SSO :** La plupart des chasseurs de Montmelas n'ont pas d'adresse électronique, il faut donc leur en créer une, c'est une étape essentielle à la création du compte SIA.*
*Néanmoins le plus gros problème rencontré réside dans l'identification exacte des armes possédées (longueur canon, marque précise, calibres, etc.)*

**LCR : Qu'auriez-vous souhaité pour que les démarches soient plus simples ?**

***SSO :** Je trouve dommage que les instances réglementaires ne nous accompagnent pas plus dans cette démarche qu'elles ont rendu obligatoires. Un support en ligne, un chat ou un support téléphonique n'auraient pas été de trop pour aider les chasseurs à compléter correctement leur compte SIA, notamment sur l'identification des armes.*

**LCR : Monsieur d'Harcourt, quel est votre ressenti sur cette démarche exemplaire vis-à-vis de vos chasseurs ?**

***ADH :** Administratif et loisir ne sont pas des activités qui vont bien ensemble, il fallait trouver une solution pour ne pas perdre nos chasseurs.*
*Nous avons déjà organisé la formation sécurité qui est devenue obligatoire, et l'idée d'aider les chasseurs dans la démarche SIA s'est imposée rapidement.*
*En tant que Président je suis très attentif aux aspects (sécurité et conformité) il en va de notre responsabilité et de notre crédibilité vis-à-vis des non chasseurs.*